

DÉCINITIONS

POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS MASC

Programmes courts:

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'événement.

DELIMITIONS	les ateliers et spectacles MASC livrés en deux jours ou moins		
	Résidence : les programmes MASC qui incluent les activités pendant trois jours ou plus		
TABLE DES Matières	Politique d'annulation pour les programmes virtuels courts Concernant l'établissement/l'école p.2 Concernant les artistes MASC p.3		
	Politique d'annulation pour les résidences Concernant l'établissement/l'école		

Concernant les artistes MASC



POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS COURTS

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.	Aucun frais supplémentaire	L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.
O-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation (incluant les exercices d'incendie et confinement) ou si le lien de connexion n'a pas été envoyé à temps.	50% du montant de la facture totale sera ajouté à la facture révisée et crédité à l'artiste.	L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.
Force majeure: problèmes techniques inévitables**.	Aucun frais supplémentaire	Aucun frais ne sera redevable par

Force majeure: problèmes techniques inévitables**, conditions météorologiques sévères, grèves, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de l'établissement, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.

Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.

*Tous les frais irréversibles reliés à la location de matériel et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

**Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de la résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.



POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS COURTS

CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	Aucune pénalité	10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et sera crédité à l'établissement.
0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation	10% du total de la facture sera déduit du paiement à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.	20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.
Absence	30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.	40% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.
Force majeure: problèmes techniques inévitables**, conditions météorologiques sévères, maladie, décès dans la famille, violation du code de conduite par l'établissement, etc.	Aucune pénalité	Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.

*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.

**Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.



POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité N'EST PAS replanifiée avec le/la même artiste*
11-20 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation.	Un supplément de 10% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.	L'établissement sera facturé 20% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.
O-10 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation (incluant les simulations d'incendie ou le confinement).	Un supplément de 30% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.	L'établissement sera facturé 50% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.
Force majeure : annulation du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (incluant les exercices), etc.	Aucun frais supplémentaire.	Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.

^{*}Tous les frais irréversibles reliés à la location de matériel et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

^{**}Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de la résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.



POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES RÉSIDENCES

CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée	Activité N'EST PAS replanifiée
11-20 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation	Aucun frais supplémentaire	20\$ par jour (plafonné à 100\$) de la résidence planifiée sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.
O-10 jours ouvrables précédant le premier jour de la réservation	20\$ par jour (plafonné à 200\$) de la résidence replanifiée sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.	40\$ par jour (plafonné à 400\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.
Absence	40\$ par jour (plafonné à 200\$) de la résidence planifiée sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.	60\$ par jour (plafonné à 600\$) de la résidence sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.
Force majeure: conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, maladie, décès, accident, violation du code de conduite par l'établissement, etc.	Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.	Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.

*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.

**Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.